

Présentation bourse aux mémoires agricoles

Pourquoi une bourse aux mémoires ?

Pour développer, dans notre profession, de nouvelles missions sur le marché agricole et faciliter les échanges entre les stagiaires et les mémorialistes intéressés par ce sujet et les experts-comptables rompus à ce secteur.

Pour qui ?

Pour les experts-comptables stagiaires et mémorialistes **en phase de recherche d'un sujet de mémoire ou déjà au stade de sa rédaction.**

Cette bourse aux mémoires agricoles sera allouée à un nombre restreint de personnes.

L'allocation de cette bourse ne constitue en aucun cas une validation du sujet et encore moins une validation de la notice.

L'intérêt porté à la thématique proposée par le stagiaire engage uniquement la commission Agricole.

Quand ?

Les stagiaires et mémorialistes intéressés pourront candidater jusqu'au lundi 15 mars 2021 en retournant le bulletin d'inscription « bourse aux mémoires ».

Le jury constitué des membres de la commission Agricole du Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables se réunira au premier trimestre 2021 pour délibérer.

Les candidats sélectionnés qui se verront attribuer la bourse de la commission Agricole seront informés par courriel pour donner suite à la commission ayant délibéré.

Combien ?

Le montant de la bourse s'élève à 500 euros par lauréat.

Comment ça marche ?

Cette somme devra uniquement servir à l'achat de documentation, à la participation à des salons/conférences/formations en lien avec la thématique retenue par la commission Agricole (remboursement sur justificatifs). A partir de l'annonce de l'attribution de la bourse, les lauréats auront un an pour envoyer leurs notes de frais (originaux + RIB).

Par ailleurs, ces derniers s'engagent à laisser Bibliothèque publier leur mémoire dans leur intégralité, sans contrepartie d'aucune sorte.